

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2021-20 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-2020 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 2.2.4 : ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR ET D'AJOUTER « UNE MESURE D'EXCEPTION D'UN LOT TRANSITOIRE INTÉGRÉ À UN LOT VOISIN » À LA SECTION 3.2 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS

1. L'article 2.2.4 « Établissement de la valeur » est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par les suivants :

« Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité est utilisé pour établir la valeur du site ou du terrain à être cédé lorsqu'il constitue une unité d'évaluation inscrite au rôle ou une partie d'une telle unité d'évaluation dont la valeur est distinctement inscrite au rôle. La valeur du terrain ou du site est déterminée par le produit obtenu en multipliant la valeur inscrite au rôle de l'unité ou de sa partie, par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., C.F-2.1);

Lorsque le site n'est pas en soi une unité d'évaluation ou une partie d'évaluation inscrite au rôle, la valeur doit être établie par le service d'évaluation de la MRC ou par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, aux frais du propriétaire. »

2. La section 3.2 « Dispositions applicables aux terrains » est modifiée par l'ajout de l'article suivant :

« 3.2.7 Mesure d'exception d'un lot transitoire intégré à un lot voisin

Les dispositions relatives aux dimensions et superficies du présent règlement ne s'appliquent pas à l'égard d'un lot distinct résultant de la rénovation cadastrale, à la condition que ce lot soit intégré à un lot voisin dans une deuxième opération cadastrale, et ce, dans un délai d'un an suivant l'intégration au registre cadastral du Québec et qu'il ne confère pas de droit à la construction. De plus, les frais de cession ou de versement pour l'établissement de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels s'appliquent au(x) lot(s) transitoire(s) créé(s). »

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° P-2021-20

16 novembre 2021

Adoption du règlement par la résolution n°

Certificat de conformité de la MRC / Entrée en vigueur

Avis public / Entrée en vigueur

Numéro séquentiel

522094